

ANNEXE

Tarification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026

	Prime par 1 000 \$ de protection	Prime en % du traitement	Prime par 1 000 \$ de protection	Prime en % du traitement
	Homme / Fumeur		Homme / Non-fumeur	
Régime facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent et du conjoint (selon l'âge de l'adhérent)				
Moins de 35 ans	0,021 \$	0,055 %	0,011 \$	0,029 %
de 35 à 39 ans	0,035 \$	0,091 %	0,015 \$	0,039 %
de 40 à 44 ans	0,052 \$	0,136 %	0,025 \$	0,065 %
de 45 à 49 ans	0,085 \$	0,222 %	0,040 \$	0,104 %
de 50 à 54 ans	0,142 \$	0,370 %	0,075 \$	0,196 %
de 55 à 59 ans	0,234 \$	0,610 %	0,135 \$	0,352 %
de 60 à 64 ans	0,473 \$	1,234 %	0,173 \$	0,451 %
de 65 à 69 ans	0,707 \$	1,845 %	0,252 \$	0,657 %
de 70 à 74 ans	0,991 \$	2,585 %	0,399 \$	1,041 %
de 75 à 79 ans	1,283 \$	3,347 %	0,576 \$	1,503 %
80 ans ou plus	2,044 \$	5,333 %	1,419 \$	3,702 %
	Femme / Fumeur		Femme / Non-fumeur	
Moins de 35 ans	0,010 \$	0,026 %	0,004 \$	0,010 %
de 35 à 39 ans	0,025 \$	0,065 %	0,013 \$	0,034 %
de 40 à 44 ans	0,045 \$	0,117 %	0,021 \$	0,055 %
de 45 à 49 ans	0,066 \$	0,172 %	0,032 \$	0,083 %
de 50 à 54 ans	0,108 \$	0,282 %	0,053 \$	0,138 %
de 55 à 59 ans	0,161 \$	0,420 %	0,098 \$	0,256 %
de 60 à 64 ans	0,375 \$	0,978 %	0,133 \$	0,347 %
de 65 à 69 ans	0,489 \$	1,276 %	0,185 \$	0,483 %
de 70 à 74 ans	0,617 \$	1,610 %	0,273 \$	0,712 %
de 75 à 79 ans	0,723 \$	1,886 %	0,357 \$	0,931 %
80 ans ou plus	1,519 \$	3,963 %	1,010 \$	2,635 %

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %

Congé de prime : aucun

La tarification en pourcentage du traitement s'applique uniquement à l'assurance vie additionnelle de l'adhérent.

Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.

En assurance vie additionnelle du conjoint, les taux sont établis en fonction des habitudes tabagiques (fumeur ou non-fumeur) et du sexe du conjoint, mais selon l'âge de l'adhérent.

Tarification mensuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 – Régime des retraités

Régimes Assurance maladie	TAUX DE LA PRIME MENSUELLE									
	INDIVIDUELLE			MONOPARENTALE			FAMILIALE			
	Prime payée par l'adhérent	Congé de prime	Prime totale	Prime payée par l'adhérent	Congé de prime	Prime totale	Prime payée par l'adhérent	Congé de prime	Prime totale	
Régime de BASE Moins de 65 ans 65 ans ou plus	148,12 \$ 4,00 \$	4,58 \$ 0,12 \$	152,70 \$ 4,12 \$	190,99 \$ 5,08 \$	5,91 \$ 0,16 \$	196,90 \$ 5,24 \$	291,59 \$ 7,60 \$	9,02 \$ 0,24 \$	300,61 \$ 7,84 \$	
Régime INTERMÉDIAIRE Moins de 65 ans 65 ans ou plus	188,56 \$ 30,85 \$	5,83 \$ 0,95 \$	194,39 \$ 31,80 \$	243,13 \$ 39,70 \$	7,52 \$ 1,23 \$	250,65 \$ 40,93 \$	371,20 \$ 60,29 \$	11,48 \$ 1,86 \$	382,68 \$ 62,15 \$	
Régime ENRICHÉ Moins de 65 ans 65 ans ou plus	295,54 \$ 68,58 \$	9,14 \$ 2,12 \$	304,68 \$ 70,70 \$	383,07 \$ 89,19 \$	11,85 \$ 2,76 \$	394,92 \$ 91,95 \$	592,72 \$ 133,14 \$	18,33 \$ 4,12 \$	611,05 \$ 137,26 \$	
Assurance vie de base de l'adhérent et additionnelle du conjoint⁽¹⁾					PAR 1000 \$ DE PROTECTION					
					HOMME			FEMME		
					Prime payée par l'adhérent	Congé de prime	Prime totale	Prime payée par l'adhérent	Congé de prime	Prime totale
Moins de 50 ans de 50 à 54 ans de 55 à 59 ans de 60 à 64 ans de 65 à 69 ans de 70 à 74 ans de 75 à 79 ans de 80 à 84 ans de 85 ans ou plus					0,12 \$ 0,22 \$ 0,36 \$ 0,60 \$ 0,91 \$ 1,42 \$ 2,25 \$ 3,62 \$ 5,50 \$	- \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$	0,12 \$ 0,22 \$ 0,36 \$ 0,60 \$ 0,91 \$ 1,42 \$ 2,25 \$ 3,62 \$ 5,50 \$	0,07 \$ 0,12 \$ 0,23 \$ 0,36 \$ 0,56 \$ 0,96 \$ 1,61 \$ 2,76 \$ 4,68 \$	- \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$	0,07 \$ 0,12 \$ 0,23 \$ 0,36 \$ 0,56 \$ 0,96 \$ 1,61 \$ 2,76 \$ 4,68 \$
Assurance vie du conjoint et des enfants à charge		Prime payée par l'adhérent :	Congé de prime :	Prime totale :						
		13,25 \$	- \$	13,25 \$						

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %

Tout changement dans le taux des primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} jour du mois qui coïncide avec le changement de groupe d'âge ou qui le suit.

Congé de prime en assurance maladie excluant la surprime : 3 %

Pour l'adhérent qui atteint l'âge de 65 ans dans le courant de l'année, les modifications des primes et des protections se feront le 1^{er} jour du mois qui coïncide avec son 65e anniversaire ou qui le suit.

(1) La prime d'assurance vie additionnelle du conjoint est basée sur le sexe et l'âge du conjoint.